



Mission de la recherche et de la technologie
Le 0203/2004

PROGRAMME NATIONAL DE RECHERCHE SUR LA CONNAISSANCE ET LA CONSERVATION DES MATERIAUX DU PATRIMOINE CULTUREL

Appel à projets 2004

Ministère de la Culture et de la Communication

SOMMAIRE

<u>1. INTRODUCTION</u>	3
<u>2. OBJECTIFS PRIORITAIRES DE L'APPEL</u>	3
<u>THÉMATIQUE A: CONNAISSANCE DES MATÉRIAUX DU PATRIMOINE CULTUREL</u>	3
<u>THÉMATIQUE B : IMPACT DE L'ENVIRONNEMENT SUR LA DÉGRADATION ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL</u>	4
<u>THÉMATIQUE C : MISE AU POINT OU AMÉLIORATION DE PROTOCOLES DE CONSERVATION PRÉVENTIVE ET DE RESTAURATION DES BIENS CULTURELS SOUMIS À L'IMPACT DE L'ENVIRONNEMENT</u>	4
<u>3. MODALITÉS DE PRÉSENTATION DU PROJET</u>	5
<u>4. CRITÈRES DE SÉLECTION</u>	5
<u>5. CONDITIONS DE FINANCEMENT</u>	5
<u>6. DOSSIER DE CANDIDATURE</u>	6
<u>FORMULAIRE DE RÉPONSE DE L'APPEL À PROJETS</u>	7
<u>1- Renseignements administratifs</u>	7
<u>2- Budget prévisionnel total détaillé du projet</u>	9
<u>3- Description du projet</u>	10

1. INTRODUCTION

La Mission de la Recherche et de la Technologie (MRT) du Ministère de la Culture et de la Communication lance le 2^e appel à projets de recherche touchant à la connaissance et la conservation des matériaux du patrimoine culturel.

En effet, notre pays possède un patrimoine culturel exceptionnel par sa qualité, sa diversité, son abondance et l'étendue chronologique qu'il recouvre, patrimoine dont la sauvegarde ne saurait se passer de recherches fondamentales ou appliquées.

Afin de renforcer la recherche dans ce domaine, recherche qui nécessite souvent une démarche interdisciplinaire entre les sciences humaines et les sciences physiques, chimiques, biologiques et minéralogiques sur lesquelles s'appuie la science de la conservation¹, le Ministère de la Culture et de la Communication a décidé de reconduire pour l'année 2004 l'appel à projets de recherche. Celui-ci est prévu pour financer des projets d'une durée de 2 ans maximum.

L'appel à projets de recherche 2004 sera orienté vers les thématiques suivantes :

- A- Connaissance des matériaux du patrimoine culturel,
- B- Impact de l'environnement sur la dégradation et la conservation du patrimoine culturel,
- C- Recherche en conservation-restauration liée à l'impact de l'environnement.

2. OBJECTIFS PRIORITAIRES DE L'APPEL

Les projets de recherche devront s'inscrire dans l'un des thèmes présentés ci-dessous. Ils pourront également couvrir simultanément plusieurs thèmes.

La mise en œuvre et le développement de techniques et de méthodologies analytiques pourront être intégrés dans les projets proposés. En effet, en raison de la spécificité matériaux du patrimoine culturel, les méthodologies analytiques efficaces sur des matériaux actuels se révèlent souvent difficiles à utiliser sur des œuvres ou sur de petits échantillons souvent hétérogènes et très altérés.

Thématique A: Connaissance des matériaux du patrimoine culturel

Il s'agira de mener des recherches visant à comprendre la chaîne opératoire aboutissant à une œuvre² en s'appuyant sur l'identification ses matériaux constitutifs et sur la reconstitution des différentes phases de transformation des matériaux étudiés.

Les recherches pourront porter également sur la détermination de l'origine géographique des matériaux afin de remonter aux territoires exploités à différentes périodes ou encore aux réseaux d'échange et aux routes commerciales. Elles pourront préciser les modes d'utilisation des outils ou des objets réalisés par l'Homme.

¹ <http://www.culture.fr/mrt/cmr/conservation.htm>

² Le terme "œuvre" est pris ici au sens large, c'est-à-dire en tant que résultat sensible (œuvre d'art, objet, outil) d'une action ou d'une série d'actions anthropiques orientées vers une fin.

Les matériaux de restauration, leurs technologies de fabrication pourront également être étudiés dans le contexte de l'histoire des techniques et de la conservation.

Thématique B : Impact de l'environnement sur la dégradation et la conservation du patrimoine culturel

Les recherches pourront s'articuler autour des problématiques liées à l'impact de l'environnement naturel (non pollué) et anthropisé (pollué) sur les matériaux du patrimoine culturel immobilier et mobilier, en intérieur et extérieur.

Pourront être traités par exemple :

- L'étude des mécanismes de l'action de l'environnement sur les matériaux et l'évaluation quantitative des dégradations apparaissant,
- L'étude et la cartographie dynamique 3D de la microclimatologie extérieure des monuments, et la microclimatologie intérieure avec son influence sur les conditions de conservation des objets du patrimoine,
- La détermination et l'évaluation quantitative des sources intérieures de pollution,
- L'influence et l'évaluation quantitative des contributions des sources extérieures de pollution,
- L'étude du rôle des systèmes de ventilation, de climatisation et d'éclairage dans les échanges de polluants extérieurs et intérieurs, et dans les processus de dégradation des matériaux,
- Le rôle des visiteurs individuels et du tourisme de masse sur le transport et l'importation des polluants et sur l'induction de variations microclimatologiques intérieures.

Thématique C : Mise au point ou amélioration de protocoles de conservation préventive et de restauration des biens culturels soumis à l'impact de l'environnement

Tout en tenant compte de l'évaluation de l'état de conservation des biens culturels et de leur environnement, il s'avère toujours nécessaire de compléter la gamme des traitements de prévention et de restauration adaptés et utilisés pour l'ensemble des biens culturels, que ceux-ci soient conservés à l'intérieur ou à l'extérieur.

Les projets présentés devront reposer sur la mise au point d'un cahier des charges préconisant les conditions de conservation pour un matériau donné ou un « objet composite » en s'appuyant sur une connaissance des matériaux et de leur altération étudiée en laboratoire. Des expérimentations (cinétique d'altération, mesures colorimétriques, etc.) devront étayer la recherche proposée.

Les traitements de restauration proposés pourront être nouveaux ou être améliorés, en adaptant ou modifiant des protocoles spécifiques au bien culturel à traiter. Ils devront être reproductibles et justifiés par des analyses confirmant leur innocuité, leur stabilité dans le temps (étude en vieillissement accéléré) et leur reproductibilité. La recherche proposée devra être en lien direct avec un problème d'impact de l'environnement sur la restauration du bien culturel à traiter.

3. MODALITES DE PRESENTATION DU PROJET

Les réponses à cet appel à projet se feront obligatoirement avec le formulaire ci-joint et devront être déposées à la MRT (cf. & 6)

Les projets seront évalués par un conseil scientifique qui fera des propositions au comité de pilotage dont le rôle est de coordonner le programme et de sélectionner les projets retenus.

4. CRITERES DE SELECTION

Pour être retenus :

- Les projets devront couvrir un ou plusieurs des thèmes définis comme objectifs de la recherche.
- Le formulaire de renseignements devra être complet et la description du projet précise.
- Les techniques, les méthodes et les procédés de conservation et de restauration proposés devront respecter la charte de Venise (<http://www.icomos.org/docs/venise.html>).
- Les projets de recherche à but appliqué devront avoir une finalité adaptée au contexte socio-économique de la conservation et de la restauration. Ils devront pouvoir être facilement mis en œuvre dès la fin du projet. Un plan de restitution pourra être mis en place vers la communauté des utilisateurs.
- Les équipes partenaires, soumettront un projet commun qui comportera l'approbation écrite du responsable de leur institution. Un seul responsable scientifique, coordinateur du projet, sera identifié.
- Les projets de recherche proposés devront permettre un soutien des politiques publiques dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel.

5. CONDITIONS DE FINANCEMENT

- Le financement des projets retenus sera assuré par la Mission de la Recherche et de la Technologie sur le chapitre 66.98 article 80 du budget de la recherche du ministère.
- Les projets pourront être d'une durée maximale de 2 ans avec une aide reconductible après évaluation des travaux de la première année.
- Le montant attribué, hors salaires publics et coût d'environnement, pourra atteindre 100 % du coût additionnel pour des organismes de droit public. Pour les organismes de droit privé il pourra atteindre 80 % du coût réel H.T., 20% au moins de ressources propres non publiques, d'origine française ou européenne, devant figurer dans le budget prévisionnel.
- Le coût du projet devra être évalué H.T. et T.T.C., la subvention étant attribuée T.T.C.

- Un compte d'emploi des crédits devra être fourni à l'issue de chaque année ainsi qu'un rapport sur l'état d'avancement des travaux.

A titre indicatif, l'appel à projets de recherche 2003 a permis de soutenir six projets pour une subvention globale de 260 000 euros et des subventions octroyées allant de 90% à 20 % des budgets demandés.

Nous attirons votre attention sur la possibilité de bourses de thèse cofinancées par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). Le délai de dépôt des dossiers a été fixé au 31 mars. Les informations détaillées sur les modalités d'obtention de ces bourses sont disponibles sur le site Web de l'ADEME à l'adresse suivante : <http://www.ademe.fr/recherche/cibleThese.htm>

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les formulaires de projet sont à retirer à la MRT ou peuvent être téléchargés aux formats RTF et PDF aux adresses suivantes :

<http://www.culture.fr/culture/conservation/fr/>

http://www.culture.fr/culture/conservation/fr/actualit/actualit_02.htm

Les dossiers de candidature, qui devront être communs aux équipes partenaires, seront envoyés en 4 exemplaires à la MRT ainsi qu'une version électronique au format RTF, **avant le lundi 26 avril 2004 à 18h, délai de rigueur**, à l'adresse suivante :

Ministère de la Culture et de la Communication
Mission de la Recherche et de la Technologie (MRT)
2 rue Jean Lantier
F 75001 Paris
Tel. : +33 (0)1 40 15 80 45 (secrétariat), Fax : +33 (0)1 40 15 83 84

Contact : Sylvie COLINART

Tel. : +33 (0)1 40 15 83 02

Mél: sylvie.colinart@culture.gouv.fr

FORMULAIRE DE REPONSE DE L'APPEL A PROJETS

Titre du projet

--

I- Renseignements administratifs

Responsable scientifique :

Nom, Prénom	
Fonction	
Institution	
Adresse	
tél.	
Télécopie :	
Mél :	

Thème(s) de l'Appel à Projets de Recherche concerné(s) :

(cocher les cases correspondant aux thématiques de votre projet)

- A- Connaissance des matériaux du patrimoine culturel
- B- Impact de l'environnement
- C- Conservation préventive et restauration

Durée du projet (de 1 à 2 ans)	an(s)	mois
--------------------------------	-------	------

Budget prévisionnel total (€H.T.) :	Budget prévisionnel total (€T.T.C.) :
Subvention demandée (€H.T.) :	Subvention demandée (€T.T.C.) :
Cofinancements prévus et/ou obtenus hors fonds propres des équipes (€T.T.C.):	

Nom et adresse des équipes partenaires :

Nom du responsable de l'équipe	Organisme	Nom du directeur	Adresse complète (tél., mél.)

Résumé du projet de recherche *(200 mots au maximum)*

Mots-clés (six au maximum) :

Liens avec les programmes régionaux, nationaux et européens :

2- Budget prévisionnel total détaillé du projet

Indiquer le budget prévisionnel. Fournir aussi les prévisions en matière de ressources humaines exprimées en homme/mois.

Dépenses de fonctionnement	Nature de la dépense	H.T.	T.T.C.
Rémunérations ³ <i>(hors personnels permanents)</i>			
Frais de déplacement			
Fournitures, petit équipement, logiciels, documentation, édition			
Frais spécifiques <i>(préciser leur nature : colloque, mission, analyses, etc.)</i>			
Frais de gestion (%)			
Coût total			

Dépenses d'équipement <i>(matériel d'une valeur unitaire supérieure à 1500 €H.T.)</i>		Valeur achat H.T.	Valeur achat T.T.C.
Nature	Marque		

Comment avez-vous évalué vos besoins ? (étude interne, externe...)

Cofinancement : sources et proportions (fonds propres, ACI, FEDER, etc.)?

Lesquelles sont des sources certaines ?

³ *Les rémunérations ainsi que les frais de séjour et de déplacement ne sont pas soumis à la T.V.A.*

3- Description du projet

(10 pages au maximum)

Justification du projet de recherche :

Etat de l'art
Bibliographie

Principales publications des équipes postulantes dans le domaine considéré (10 au maximum)

Plan de recherche

- Objectifs, résultats attendus et aspects innovants
- Programme de travail : hypothèses, méthodes, outils et protocoles envisagés
- Responsabilités et tâches dévolues à chaque équipe de recherche
- Calendrier d'exécution
- Perspectives de valorisation : colloques, publications, etc.

Expérience : récapitulatif des moyens techniques et humains mis en œuvre dans le projet